Charte de l'ambassadeur

Dernière mise à jour le 15/11/2026

Cette charte fixe les avantages et les engagements des ambassadeurs de Sunu Code SASU. En devenant ambassadeur, vous l'acceptez.

1. Vos avantages

- **Des commissions en argent** : de 10 % à 20 % de ce que paient les personnes venues par votre lien, selon le palier atteint : le taux monte avec le nombre de vos invités qui ont payé. Vos invités ont une remise du même taux sur leur paiement.
- **Une remise pour vous** : 50 % sur les parcours que vous achetez vous-même.
- **Vos outils** : votre code, votre lien à copier ou à partager sur WhatsApp, un lien par parcours depuis la page du parcours, et le suivi de vos invités, de vos commissions et de vos retraits dans votre espace, à la rubrique « Parrainage ».
- **Votre rythme** : vous agissez quand vous voulez, d'où vous voulez.

2. Comment vos commissions sont comptées

- Seuls les comptes créés par votre lien ou avec votre code sont comptés.
- Votre lien reste attaché à la personne invitée pendant 30 jours après son passage. Une invitation sans paiement expire au bout de 90 jours.
- Une commission jusqu'à 50 000 FCFA est validée d'office. Au-delà, ou pendant vos 3 premiers mois, l'équipe la vérifie avant de la valider.
- Un paiement remboursé annule la commission qu'il avait ouverte.

3. Vos retraits

- Vous demandez un retrait depuis votre espace dès 5 000 FCFA de solde, une demande à la fois.
- Les retraits sont payés le 10 de chaque mois, sous 5 jours, par le moyen que vous choisissez.

4. Vos engagements

- Présenter les parcours de manière honnête et fidèle à leur contenu et à leurs objectifs.

- Accompagner les personnes intéressées, répondre à leurs questions dans un délai raisonnable, et les orienter vers l'équipe si besoin.
- Respecter la confidentialité des données des personnes que vous invitez.
- Respecter les autres acteurs du secteur.

5. Pratiques interdites

- Les méthodes de vente agressives, les fausses promesses et les informations trompeuses sur les parcours ou sur Sunu Code SASU.
- Le spam, sur WhatsApp, par e-mail ou sur les réseaux sociaux.
- Toute manœuvre pour obtenir une commission sans vraie inscription.

En cas de manquement, l'équipe peut refuser une commission ou couper votre code : il ne donne alors plus de remise ni de nouveau parrainage.

6. Vos revenus et le droit applicable

- Vos commissions sont des revenus : leur déclaration fiscale est de votre responsabilité.
- Cette charte complète les conditions d'utilisation du site et est régie, comme elles, par le droit sénégalais ; les tribunaux de Dakar sont compétents à défaut d'accord amiable.

7. Contact

Pour toute question sur cette charte : contact@sunucode.com.